

# projet

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 30 novembre 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

---

## **CE-2011-1200-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

## **CE-2011-1201-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

## **CE-2011-1202-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 23 NOVEMBRE 2011**

3

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 23 novembre 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

## **CE-2011-1203-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

6.1

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission des sports, loisirs et culture du 31 août 2011.
- 

## **CE-2011-1204-REC CONTRAT DE TRAVAIL / DIRECTEUR GÉNÉRAL**

7.1

ATTENDU le dépôt du projet de contrat de travail entre la Ville de Terrebonne et M. Denis Levesque dont l'objet consiste à fixer les conditions de travail de M. Denis Lévesque à titre de Directeur général de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du projet de contrat de travail ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature du projet de contrat avec M. Denis Levesque, Directeur général de la Ville de Terrebonne, le tout selon les modalités et conditions dudit projet de contrat dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2011-1205-REC    CONTRAT DE TRAVAIL / DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT**

7.2

ATTENDU le dépôt du projet de contrat de travail entre la Ville de Terrebonne et M. Luc Papillon dont l'objet consiste à fixer les conditions de travail de M. Luc Papillon à titre de Directeur général adjoint de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du projet de contrat de travail ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature du projet de contrat avec M. Luc Papillon, directeur général adjoint de la ville de Terrebonne, le tout selon les modalités et conditions dudit projet de contrat dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2011-1206-REC    CESSION DE RUES ET PARCS / LOI PRIVÉE**

8.1

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la Ville de prévoir, lorsqu'un plan relatif à une opération cadastrale a été approuvé par cette dernière, qu'il a été déposé au bureau de la publicité des droits et que le propriétaire s'est engagé à céder les rues et les parcs, de publier un avis par le greffier au registre foncier afin de déclarer la Ville propriétaire desdits parcs et rues;

ATTENDU QUE la ville de Laval a présenté au Gouvernement du Québec un tel projet de loi privé (projet n° 226) le 13 mai 2010 permettant à la Ville, lorsqu'un plan relatif à une opération cadastrale a été approuvé par cette dernière, qu'il a été déposé au bureau de la publicité des droits et que le propriétaire s'est engagé à céder les rues et les parcs, de publier un avis par le greffier au registre foncier afin de la déclarer propriétaire desdits parcs et rues et que ce projet de loi a été adopté par le Gouvernement le 10 juin 2010;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville de Terrebonne de présenter un tel projet de loi afin que chacune des rues et chacun des parcs, à l'avenir, puisse devenir propriété municipale sans que la Ville soit tributaire de la bonne volonté du cédant ou encore qu'elle doive prendre des recours coûteux afin de faire respecter les promesses de cession dument signées par les cédants ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil de présenter, à l'Assemblée nationale du Québec, un projet de loi privée et de procéder aux démarches nécessaires à son adoption afin de permettre à la Ville de Terrebonne de devenir propriétaire des rues et parcs par simple avis signé par le greffier.

Que le Conseil municipal mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l., avocats, afin de préparer les documents requis à la présentation à l'Assemblée nationale du Québec d'un projet de loi privé aux fins mentionnées précédemment.

Que copie de la résolution du Conseil soit transmise au député de Terrebonne, M. Mathieu Traversy, et au député de Masson, M. Guillaume Tremblay, pour qu'ils parrainent ce projet de loi.

---

**CE-2011-1207-REC    RENOUVELLEMENT            DU            PORTEFEUILLE  
D'ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE DE  
TERREBONNE**

8.2

ATTENDU QUE les polices d'assurance de la Ville, à l'exception de l'assurance responsabilité municipale et de l'assurance pollution, arrivent à échéance le 31 décembre 2011 ;

ATTENDU les primes soumises par la firme AON Parizeau inc. concernant le renouvellement du portefeuille d'assurances générales de la Ville de Terrebonne pour l'année 2012, conformément à l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exclusion de l'assurance responsabilité municipale et de l'assurance pollution qui font maintenant l'objet d'un contrat distinct;

ATTENDU le rapport de M. Guy Turcot, de la firme GT & A Conseillers en assurances, concernant le renouvellement des assurances générales de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE ces primes étaient pour l'année 2011 de 321 016\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal d'accepter la proposition de renouvellement du portefeuille d'assurances générales de la Ville de Terrebonne à l'exclusion de l'assurance responsabilité municipale et de l'assurance pollution qui font maintenant l'objet d'un contrat distinct, auprès de la firme de courtage AON Parizeau pour l'année 2012, suivant le rapport de M. Guy Turcot, daté du 23 novembre 2011, pour un montant de 326 621\$ (taxes en sus).

Qu'une révision de la liste de tous les emplacements et sites soit faite afin que les valeurs soient établies et fournies à l'assureur.

De plus, le Comité exécutif recommande au Conseil municipal d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier de la Ville de Terrebonne à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

---

#### **CE-2011-1208-REC DÉPÔT / RAIM / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

8.3

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins démontrant des revenus et des dépenses de 10 100 000\$ ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil de chacune des villes membres de la Régie doit approuver son budget ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter le budget de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins pour son exercice financier 2012, lequel démontre des revenus et des dépenses de 10 100 000\$.

---

#### **CE-2011-1209-REC APPUI / PROJET DE LOI C-305 / LOI ÉTABLISSANT UNE STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSPORT EN COMMUN**

8.4

ATTENDU l'adoption d'un projet de loi C-305 par la Chambre des communes du Canada, lequel a pour objet l'établissement d'une stratégie nationale destinée à promouvoir et à favoriser l'utilisation de transports en commun rapides, abordables et accessibles au Canada ;

ATTENDU QUE le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Jamie Nicholls, a informé le Maire de la Ville de Terrebonne, par lettre du 8 novembre 2011, que le gouvernement du Québec pourra éventuellement utiliser les avantages découlant de cette loi dans le cadre de ses propres choix, de ses propres programmes et de sa propre stratégie en matière de transport en commun sur son territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de recommander au Conseil municipal d'appuyer l'adoption de ce projet de loi visant l'établissement d'une stratégie nationale destinée à promouvoir et à favoriser l'utilisation de transports en commun rapides, abordables et accessibles au Canada ;

Il est unanimement résolu de recommander au Conseil d'appuyer le projet de loi C-305 visant l'établissement d'une stratégie nationale destinée à promouvoir et à favoriser l'utilisation de transports en commun rapides, abordables et accessibles au Canada.

---

**CE-2011-1210-DEC FINANCEMENT DES COÛTS / RÉGIME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉGIME RÉTROSPECTIF / CHOIX DE LIMITE PAR LÉSION**

10.1

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est assujettie au régime rétrospectif de la Commission de la santé et de la sécurité du travail aux fins du financement du régime ;

ATTENDU QUE l'employeur assujetti à la tarification rétrospective doit choisir chaque année une limite par lésion afin de fixer le montant maximal qu'il est prêt à supporter pour l'indemnisation de chacune des lésions qui surviendront dans son entreprise et que ce montant est un multiple de maximum annuel assurable en vigueur pour l'année de tarification ;

ATTENDU QUE le maximum annuel assurable est fixé à 66 500\$ en 2012 ;

ATTENDU le dépôt du rapport de la firme Optimum Actuaire et Conseillers inc., suite à son mandat pour procéder à l'analyse financière du dossier et pour recommander le choix optimal de la limite par lésion ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif mandate la Direction des ressources humaines afin de confirmer à la CSST le choix de la limite par lésion pour l'année 2012 à neuf (9) fois le maximum annuel assurable.

---

**CE-2011-1211-DEC ÉVALUATION / CLASSIFICATION D'UN POSTE CADRE**

10.2

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions-cadres a procédé à l'étude de la demande soumise et qu'il recommande le classement suivant pour le nouveau poste, à savoir :

| Titre  | Direction                 | Classe |
|--|---------------------------|--------|
| Coordonnateur<br>Chantiers et administration | génie et projets spéciaux | 4      |

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner l'évaluation de la nouvelle fonction ci-dessus énumérée.

Que la titulaire de ce poste, Mme Nancy Clark, soit reclassée, et ce, en conformité avec la classification de sa fonction, soit à l'échelon 9 de la 4<sup>e</sup> classe avec effet au 19 avril 2011.

---

**CE-2011-1212-REC LETTRE D'ENTENTE 2011-02 / SYNDICAT DES POMPIERS DE LA RIVE-NORD, SECTION LOCALE 101**

10.3

ATTENDU la lettre d'entente numéro 2011-01 convenue entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, le 11 août 2011 ;

ATTENDU QUE la lettre d'entente numéro 2011-01 prévoit notamment la mise en place d'une nouvelle structure salariale ;

ATTENDU QUE le dossier de certains salariés doit être révisé suite à la mise en place de cette nouvelle structure et dans le cadre de la transition entre les deux (2) structures salariales ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, ont convenu d'une lettre d'entente pour le reclassement de certains salariés ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-02 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-02 à intervenir avec Le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant le reclassement de certains salariés.

---

**CE-2011-1213-REC LETTRE D'ENTENTE 2011-03 / SYNDICAT DES  
POMPIERS DE LA RIVE-NORD, SECTION LOCALE  
101**

10.4

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, ont convenu d'une lettre d'entente pour l'utilisation du temps compensatoire à des fins de formation ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-03 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-03 à intervenir avec Le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant l'utilisation du temps compensatoire à des fins de formation.

---

**CE-2011-1214-REC LETTRE D'ENTENTE 2011-04 / SYNDICAT DES  
POMPIERS DE LA RIVE-NORD, SECTION LOCALE  
101**

10.5

ATTENDU la lettre d'entente numéro 2011-01 convenue entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, le 11 août 2011 ;

ATTENDU QUE la lettre d'entente 2011-01 prévoit notamment que le régime enregistré d'épargne retraite prévu à l'article 21 de la convention collective 2007-2014 est remplacé par un régime de retraite à prestations déterminées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;

ATTENDU toutefois que le Syndicat et la Ville ont entrepris des discussions concernant deux (2) personnes qui ont plus de 65 ans et qui ne sont pas admissibles au régime de retraite à prestations déterminées ;

ATTENDU QUE ces deux (2) personnes cotisent au régime enregistré d'épargne retraite au moment de la mise en place du régime à prestations déterminées ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une situation particulière ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, ont convenu d'une lettre d'entente concernant le régime enregistré d'épargne retraite (R.E.E.R. collectif) ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-04 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-04 à intervenir avec

Le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant le régime enregistré d'épargne retraite (R.E.E.R. collectif).

---

**CE-2011-1215-REC LETTRE D'ENTENTE 2011-05 / SYNDICAT DES  
POMPIERS DE LA RIVE-NORD, SECTION LOCALE  
101**

10.6

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, souhaitent ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, ont convenu d'une lettre d'entente pour déterminer les bénéficiaires auxquels le salarié en invalidité a droit pendant la durée de son absence ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-05 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-05 à intervenir avec Le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant la détermination des bénéficiaires auxquels le salarié en invalidité a droit pendant la durée de son absence.

---

**CE-2011-1216-DEC EMBAUCHE / RESPONSABLE COMPTES PAYABLES  
/ DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

10.7

ATTENDU l'ouverture du poste de responsable, comptes payables, à la Direction de l'administration et finance ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Josée Marineau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, de nommer Mme Josée Marineau à titre de responsable, comptes payables, à la Direction de l'administration et finances, à compter du 9 janvier 2012, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Marineau soit fixé à l'échelon 1 de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2011-1217-DEC EMBAUCHE / CHEF DE SERVICE PLANIFICATION  
URBAINE ET ARCHITECTURE / DIRECTION DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

10.8

ATTENDU l'ouverture du poste de chef de service, planification urbaine et architecture, à la Direction de l'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Adam Pantelimon ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, de nommer M. Adam Pantelimon à titre de chef de service, planification urbaine et architecture, à la Direction de l'aménagement du territoire, à compter du 23 janvier 2012, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de trois (3) semaines de vacances à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012. Que le salaire de M. Pantelimon soit fixé à l'échelon 5 de la classe 6, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2011-1218-DEC NOMINATION / OUVRIER DE SIGNALISATION / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

10.9

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de signalisation à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Pierre Rioux, directeur adjoint à l'entretien du territoire, de nommer M. Mario Lafrance au poste d'ouvrier de signalisation à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 5 décembre 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2011-1219-DEC EMBAUCHE / POMPIERS**

10.10

ATTENDU QUE les effectifs autorisés par le Conseil municipal sont de 74 pompiers à temps partiel, incluant les lieutenants ;

ATTENDU QUE les effectifs actuels sont de 71 pompiers ;

ATTENDU QUE la convention collective créait des postes de pompiers permanents et qu'actuellement deux (2) pompiers ont transféré leur lieu de résidence de la division sud au nord ;

ATTENDU QU'une préparation de la relève est prévue et que l'embauche constitue une mesure pour pallier aux problèmes de disponibilité des pompiers à temps partiel ;

ATTENDU QUE la période de vacances estivales des pompiers permanents début le 1<sup>er</sup> juin et que plusieurs quarts de garde seront à combler et que le mode de fonctionnement de la préparation de la relève en garde en caserne prend minimalement quatre (4) mois ;

ATTENDU QU'un concours de recrutement (2011-01) a eu lieu en début de l'année 2011 et que 9 candidats ont réussi les examens et que 6 de ces candidats sont déjà en poste depuis mai dernier ;

ATTENDU QU'une banque de candidat éligible à la fonction de pompier à temps partiel est existante suite aux résultats du dernier concours INC 2011-01, pompier à temps partiel ;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à ces embauches ont été prévus au budget d'exploitation de la Direction, incendie en 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de nommer :

|                           | Date d'embauche |
|---------------------------|-----------------|
| Kevin Dubois-L'archeveque | 9 janvier 2012  |
| Mathieu Tremblay          | 10 janvier 2012 |

aux postes de « pompiers à temps partiel » à la Direction de l'incendie, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101.

---

**CE-2011-1220-DEC PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS / PROACT (P.A.E.)**

10.11

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-894-DEC adoptée le 25 août 2010 à l'effet d'accepter l'offre de services de la firme PROACT SOLUTIONS HUMAINES INC. pour mettre en œuvre et gérer le programme d'aide aux employés de la Ville de Terrebonne pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011, le tout pour un montant n'excédant pas 20 110\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QU'un coût additionnel a été généré par un accroissement de services rendus sous le volet financier du programme ;

ATTENDU le rapport statistique, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, démontrant cet accroissement significatif, mais exceptionnel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif approuve la facture numéro 16128 de la firme PROACT SOLUTIONS HUMAINES INC. pour des services supplémentaires rendus du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011 et autorise la trésorière à payer un montant de 15 409,61\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0331 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente

---

**CE-2011-1221-REC    EMBAUCHE / DIRECTEUR / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

10.12

ATTENDU le départ à la retraite de M. Jacques Plante le 16 janvier 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de recommander au Conseil la nomination de M. Benoit Legault à titre de directeur des ressources humaines à compter du 16 janvier 2012, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de quatre (4) semaines de vacances à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012. Que le salaire de M. Legault soit fixé à l'échelon 7 de la classe 10, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2011-1222-DEC    FERMETURE DE LA MONTÉE MASSON / RACCORDEMENT AUX SERVICES PUBLICS DU 575, MONTÉE MASSON**

13.1

ATTENDU la construction d'un nouveau bâtiment de type condominium au 575, montée Masson (ancien garage Leroux) ;

ATTENDU QUE la nouvelle vocation du projet nécessite un nouveau branchement à l'égout et à l'aqueduc afin de desservir la nouvelle construction ;

ATTENDU QUE la localisation du nouveau branchement à l'égout ne permet pas le dégagement requis afin de travailler de manière sécuritaire et la fermeture complète de la montée Masson est obligatoire pour la réalisation des travaux de raccordements ;

ATTENDU QUE la montée Masson est une artère importante de la Ville et qu'il y a circulation de piétons et d'écoliers à proximité du site, il y a donc lieu d'effectuer les travaux de nuit soit du 5 décembre 2011 21h au 6 décembre 2011 5h ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur s'engage à remblayer la tranchée et à rétablir la circulation dans les deux (2) sens au plus tard à 5h le 6 décembre 2011, et ce, même si les travaux ne sont pas terminés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la fermeture de la montée Masson face à la rue Ernest-Séraphin-Mathieu et que les travaux de raccordements soient effectués de nuit du 5 décembre 2011 21h au 6 décembre 2011 5h.

Que la circulation soit détournée, et ce, tel que montré au plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---



**CE-2011-1223-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE CARBURANT / STATIONS-SERVICE**

13.2

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de carburant – stations services(SOU-2011-06) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 octobre 2011 ;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été reçue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur adjoint de l'entretien du territoire, d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un nouvel appel d'offres par voie d'invitation, et ce, par secteur.

---

**CE-2011-1224-DEC DÉPÔT / BILAN DU PROGRAMME DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS**

13.3

ATTENDU le dépôt du bilan 2011 du Programme de contrôle biologique des moustiques daté du 25 novembre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du bilan 2011 du Programme de contrôle biologique des moustiques daté du 25 novembre 2011.

Que le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu soit et est mandaté afin de produire une analyse des données disponibles afin de mieux comprendre l'évolution de la situation en termes de nuisances et solutions possibles.

Que des mesures spéciales précises soient mises en place advenant la détection d'insectes piqueurs porteurs du VNO, en particulier travailler en collaboration avec le Département de la Santé communautaire.

Que des clauses de pénalités soient modifiées au prochain devis pour tenir compte de l'importance de la nuisance et, particulièrement, des espaces occasionnant les plus importantes nuisances, sans diminuer l'effet cumulatif lié à la présence de l'ensemble des espèces.

Que la population de la Ville de Terrebonne soit informée de l'existence et des objectifs du programme, des mesures de protection contre le virus du Nil occidental, de même que des actions qu'elle doit prendre pour limiter la prolifération des insectes piqueurs.

---

**CE-2011-1225-REC SOUMISSION / ENTRETIEN DE PLOMBERIE DANS LES BÂTIMENTS**

13.4

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien de la plomberie dans les bâtiments (SOU-2011-115) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 octobre 2011 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 novembre 2011, à savoir :

|                           | <b>Bordereau A</b>      | <b>Bordereau B</b>                 |
|---------------------------|-------------------------|------------------------------------|
|                           | <b>Option un (1) an</b> | <b>Option trois (3) ans</b>        |
| Pompe François Néron inc. | 121 728,86\$ t.t.c.     | 380 150,12\$ t.t.c. <i>corrigé</i> |
| Av-Tech inc.              | 138 124,95\$ t.t.c.     | 427 308,93\$ t.t.c.                |

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pompe François Néron inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 novembre 2011 de M.

André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat pour un (1) an est de 100 254\$ (t.t.c.) et de trois (3) ans est de 300 762\$ (t.t.c.) en date du 14 septembre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **POMPE FRANÇOIS NÉRON INC.**, datée du 15 novembre 2011, pour l'entretien de la plomberie dans les bâtiments, et ce, pour un contrat d'une durée de un (1) an, pour un montant de 106 850\$ (taxes en sus).

---

**CE-2011-1226-DEC SOUS-TRAITANCE / CONTRAT DE DÉNEIGEMENT / HIVERS 2011-2012 / ZONE 2 / SECTEUR TERREBONNE**

13.5

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 526-10-2009 adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2009 acceptant la soumission de la compagnie Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc. pour le déneigement pour les saisons d'hiver de 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, zone 2, pour le secteur Terrebonne Ouest, quartier 4, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (SOU-2009-95) ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a présenté une demande datée du 24 novembre 2011 afin que les travaux de déneigement de la zone 2, secteur Terrebonne, soit donnée en sous-traitance à la compagnie Les Asphaltes J. Dumont inc., le tout selon l'article 21.3 du cahier des charges générales ;

ATTENDU la réception d'une opinion juridique confirmant la possibilité de sous-traiter les contrats de déneigement à certaines conditions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur adjoint à l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la compagnie Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc. à donner en sous-traitance le contrat de déneigement couvrant la zone 2, secteur Terrebonne, pour la saison 2011-2012, à la compagnie Les Asphaltes J. Dumont inc., le tout conditionnellement à la réception des documents prévus à l'article 21.3 du cahier des charges générale.

Que la compagnie Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc. soit et est responsable de l'exécution du sous-contrat comme si elle l'exécuterait elle-même tel qu'il est mentionné au cahier des charges.

---

**CE-2011-1227-REC POLITIQUE / SOUTIEN FINANCIER / ORGANISMES DU MILIEU / SOUTIEN AUX OPÉRATIONS**

17.1

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 10\$ ou 7\$ par joueur résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2010 ;

ATTENDU QUE ces organismes sont éligibles à recevoir un montant supplémentaire équivalent à 15% pour l'atteinte d'objectifs établis par la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

|  |         |
|--|---------|
| 1. Association de basketball du coin dynamique<br>37 participants résidants à 7\$ (min. 500\$) X 8% de bonus | 540\$   |
| 2. Club de judo Lachenaie<br>33 participants résidants à 10\$ (min. 500\$) X 13% de bonus                    | 565\$   |
| 3. École de Tae Kwon Do Intégral Ji Do Kwan de Terrebonne<br>96 participants résidants à 10\$ X 11% de bonus | 1 066\$ |
| 4. 32 <sup>e</sup> Groupe Scout La Plaine<br>25 participants résidants à 10\$ (min. 500\$) X 13% de bonus    | 565\$   |
| 5. Club de patinage artistique de Terrebonne inc.<br>184 participants résidants à 10\$ X 11% de bonus        | 2 042\$ |
| 6. Club de plongeon Camo<br>65 participants résidants à 10\$ X 9% de bonus                                   | 709\$   |

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0328 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2011-1228-DEC CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À TERREBONNE / DÉFI-CARDIO / CHANGEMENT DE DATE**

17.2

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-1120-DEC adoptée le 2 novembre 2011 autorisant le Défi-cardio organisé par le CÉGEP de Terrebonne le 14 décembre 2011 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reporter au 21 décembre cette activité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le report de l'activité Défi-cardio prévue le 14 décembre 2011 au 21 décembre 2011, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

---

**CE-2011-1229-DEC LETTRE DE M. MARC DESCHÊNES / ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE LA PLAINE**

17.3

ATTENDU la lettre du 17 novembre 2011 de M. Marc Deschênes, adressée à M. le Maire de la Ville de Terrebonne, relativement à la gestion et au fonctionnement de l'Association de hockey mineur de La Plaine ;

ATTENDU le rapport et les recommandations préparés par la Direction du loisir et vie communautaire relativement aux commentaires de M. Deschênes concernant la gestion et le fonctionnement de l'Association de hockey mineur de La Plaine ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de l'ensemble de la documentation présenté par la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif prenne acte de la lettre de M. Marc Deschênes relativement à la gestion et au fonctionnement de l'Association de hockey mineur de La Plaine.

Que le Comité exécutif prenne également acte du rapport et des recommandations de la Direction du loisir et vie communautaire, tels qu'ils sont plus amplement énoncés à la recommandation datée du 28 novembre 2011 par cette direction.

---

**CE-2011-1230-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h30.

---

---

Président

---

Secrétaire